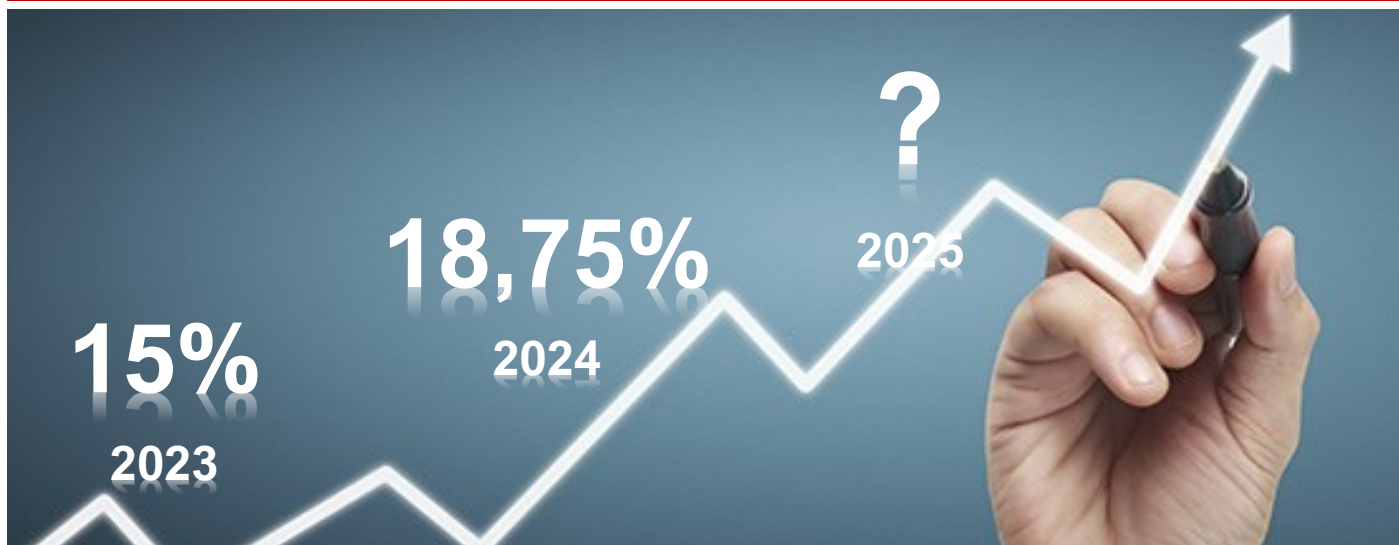


PROGRESSION DU RATIO D'AVANCEMENT DE **COMMANDANT** EN 2024 INSUFFISANT ! LE SEUIL DE PROMOUVABILITÉ DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE ABAISSÉ À **8 ANS** !



scsi-pn.fr

Janvier 2024



Le décret concernant le ratio de promotion au grade de commandant pour 2023 a été validé par la DGAFP et le décret est en cours de rédaction. **Le ratio est en progression et permettra de promouvoir en 2024 plus de capitaines qu'en 2023 soit 250 avancements.**

Comme l'année dernière, la DGAFP n'a pas validé ces ratios pour 3 ans afin de l'adapter à l'évolution du corps. Pourtant quelles que soient les hypothèses, les départs d'officiers seront massifs dans les années à venir et la hausse des recrutements aura pour effet en 2030 de diminuer la moyenne d'ancienneté du corps à 8 années.

Le SCSI revendique un ratio en hausse et un abaissement du seuil de promouvabilité à 8 ans pour garantir dans les années à venir une organisation hiérarchique cohérente, respecter le pyramidage du 40/40/20 du corps et faire baisser l'âge moyen d'accès au grade de commandant.

Comme pour toutes les nouvelles campagnes d'avancement, il n'y aura pas de diffusion de TG ni de candidatures mais des classements établis sur des listes de promouvables.

Les nominations interviendront le premier juillet 2024.



Les conditions statutaires sont :

- 12 années de titularisation dans le corps de commandement à la date du 1er juillet 2024 (la 1ère année d'éligibilité concerne les officiers titularisés en juillet 2011) ;
- Avoir effectué a minima 2 mobilités fonctionnelles ou géographiques, la seconde mobilité pouvant être réalisée lors de l'avancement.

En décembre, la DRHFS nous a communiqué ses premières propositions dans une feuille de route 2023/2027 pour le corps de commandement.

Cet accord doit être maintenant finalisé afin notamment d'abaisser la règle statutaire d'avancement à 8 ans. Ce changement statutaire devra s'accompagner de ratios de promotion adaptés pour faire baisser le temps moyen de passage au deuxième grade et de mesures de gestion pour garantir l'avancement aux capitaines les plus anciens.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !